



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET

Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL

MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, MOZGALA,
RAMACKERS

CD : M. FORNARELLI

PV du 10 mai 2022

DEROGATIONS – SAISON 2021/2022 de l'article 10.3 du RSG du District,

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du CHAMPIONNAT DEPARTEMENTALE SENIORS 1 où cette réglementation concerne les DEUX (2) dernières journées.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories et les 2 dernières journées pour le Championnat Départementale Seniors 1.

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

ATTENTION Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende 500.00 €

(Toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans et +55 ans + critères féminins).



Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) amende 500.00 € pour les 3 dernières rencontres de championnat (sauf +45 ans et + 55ans & critérium féminins).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courriel de la Marie de Grigny

Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :

Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.

U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Equipements sportifs fermés les jours fériés suivants :

Jeudi 26 mai 2022

Lundi 6 juin 2022

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le club FC Villiers jouera au stade Louis Babin à la Norville.

Sous réserve des rencontres officielles du RC Arpajonnais.

Courriel de la Mairie de Boissy-sous-Saint-Yon

Fermeture du terrain d'entraînement jusqu'au 15 mai 2022.

Le terrain d'honneur reste disponible.

Courriel de la Mairie de Lisses

nous informant que le club FC Lissois est autorisé à organiser des rencontres les dimanches après 18 h sur le terrain synthétique du complexe sportif Stéphane Diagana.

Arrêté Municipal de la Mairie de Bures-sur-Yvette

Indisponibilité du terrain de football en herbe Chabrat du 14 et 15 mai 2022.

Arrêté Municipal de la Mairie de Champlan

Fermeture du gymnase de la Butte comprenant les vestiaires du club de football à partir de fin avril 2022 jusqu'en janvier 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie d'Evry-Courcouronnes

Fermeture du complexe du lac du 14 mai au 15 mai 2022.



Arrêté Municipal de la Mairie de Massy
Fermeture du stade Paul Nicolas le 4 juin 2022.

Arrêté Municipal de la Mairie de Palaiseau
Fermeture du terrain d'honneur le 15 mai 2022.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération
Nous informant que le stade Faillu sera fermé du mardi 19 avril au lundi 16 mai 2022 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Saint-Michel-sur-Orge
Fermeture du terrain stabilisé José Marques les 14 et 15 mai 2022.

COUPES

TIRAGE DU Mardi 3 MAI 2022 ½ FINALE

M. DEVILLE CAVELIN (Président) et M. FORNARELLI (Vice-Président) ont assisté au tirage

CLUBS PRESENTS:

**FC MARCOUSSIS NOZAY VDB
MENNECY CS
ST MICHEL FC 91
VAL YERRES CROSNE
VIGNEUX FCO**

Les ½ de finale auront lieu :

LE 21 MAI 2022 : U14

**LE 22 MAI 2022 : SENIORS ESSONNE et DISTRICT, CDM, U16, U18, VETERANS et
CHALLENGE +45 ANS**

FINALES COUPES DE L'ESSONNE

**Les rencontres suivantes auront lieu le samedi 11 juin 2022 à Linas Montlhéry
aux horaires suivants :**

CDM 9H30

U14 11H45

U16 14H30

U18 16H30

**Les rencontres suivantes auront lieu le dimanche 19 juin 2022 à Orsay
aux horaires suivants :**



Challenge +45 ans 9H30

Vétérans 11H45

Seniors District 14H

Seniors Essonne 16H

FOOT FEMININ

Match n° 24318801 du 14 mai 2022

Palaiseau US 1 / Longjumeau FC 1 * U15 F A 8 * Poule A

Courriel du club de Palaiseau US demandant le report de la rencontre de son équipe U15 F A 8.
Au regard du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au samedi 28 mai 2022.
(Challenge pas de classement).

Match n° 24318802 du 14 mai 2022

Arpajonnais RC 1 / Pays Limours ENT 1 * U15 F A 8 * Poule A

Arrêté de fermeture par Cœur d'Essonne Agglomération.
La Commission fixe la rencontre le 28 mai 2022 à 14 h.
(Challenge pas de classement).

Match n° 24318830 du 14 mai 2022

Orsay Bures FC 1 / Morangis Chilly FC 1 * U15 F A 8 * Poule B

Courriel du club de Palaiseau US demandant le report de la rencontre de son équipe U15 F A 8.
Au regard du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au samedi 28 mai 2022.
(Challenge pas de classement).

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 24 AVRIL 2022

D2/B

Boussy-Quincy FC 1 / Grigny US 2

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 5 mai 2022 à 17 h 49.

Amende pour transmission tardive à Boussy-Quincy FC.

FMI NON PARVENUES DU 8 MAI 2022

D5/B

Athis-Mons USO 1 / Ste Geneviève Sports 4

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.



La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 17 mai 2022.

D5/C

Soisy sur Seine AS 2 / Lissois FC 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 17 mai 2022.

TI 72 h (Arrêté de fermeture) du 8 mai 2022 à jouer le 22 mai 2022

Morsang sur Orge FC 2 / Aigle Fertoise 2 * D4/A

TI 72 h (Arrêté de fermeture) du 8 mai 2022 à jouer le 2 juin 2022 à 20 h 30 (demande via Footclubs avec accord des deux clubs et accord de la Commission)

Epinay sur Orge SC 1 / Soisy sur Seine AS 1 * D2/B

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Brunoy FC 1 / Brétigny FCS 2 * D1

Orsay Bures FC 1 / Evry FC 2 * D1

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Massy 91 FC 2 / Sud Essonne 2 * D3/A

Accord de la Commission., au vu du motif invoqué (trois rencontres programmées au stade Paul Nicolas).

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Grigny US 3 / Corbeil AC * D5/B

Accord de la Commission., au vu du motif invoqué (terrain d'honneur occupé par le second club).

Match n° 23553447 du 24 avril 2022

Epinay sur Orge SC 1 / Ste Geneviève Sports 3 * D2/B

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 28 avril 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission et dit : réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Epinay sur Orge SC 1 : (1 point, 2 buts)

Ste Geneviève Sports 3 : (1 point, 2 buts)

Match n° 23554290 du 24 avril 2022

Villebon SPF 2 / Wissous FC 2 * D5/B

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 28 avril 2022.



La Commission enregistre la décision de ladite Commission et dit : en application de l'article 11.2 et 23.6 du RSG du DEF, l'équipe Seniors 1 de Villebon SPF est classée dernière de son groupe à compter de ce jour, et rétrogradée en division inférieure la saison prochaine.

Match n° 23751105 du 8 mai 2022

Evry FC 2 / Savigny Foot CO 1 * D1

Demande d'Evry FC de changement de terrain via Footclubs.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Evry FC pour demande tardive.

Match n° 23751473 remis au 11 mai 2022

Arpajonnais RC 1 / Lisois FC 1

Reprise du dossier.

Courriel d'Arpajonnais RC.

Courriel de Lisois FC.

La Commission fixe la rencontre le 26 mai 2022 à 15 h.

(Le 26 mai 2022 est une date prévue au calendrier).

(Le 22 mai 2022 impossible, les 2 équipes jouent en Coupe de France).

Match n° 23554432 du 8 mai 2022

Milly Gatinais FC 2 / Epinay Athlético FC 2 * D5/C

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait du club d'Epinay Athlético FC.

Amende Réglementaire à Epinay Athlético FC.

CHAMPIONNAT CDM

TI 72 h (Arrêté de fermeture) du 8 mai 2022 à jouer le 22 mai 2022

Epinay sur Orge SC 5 / Grigny US 5 * D1

Match n° 23873325 du 8 mai 2022

Les Lusitaniens 5 / SO Vertois 5

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

3^{ème} avertissement et amende aux Lusitaniens pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

Le 3^{ème} avertissement entraîne match perdu par pénalité aux Lusitaniens 5 (-1 pt, 0 but), SO Vertois (3 pts, 3 buts). (Art. 44.4 du RSG du DEF).

CHAMPIONNAT U14

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Arpajonnais RC 2 / Pays Limours ENT 1 * D3/C

Grigny US 2 / Palaiseau-Villebon 3 * D3/C

Accord de la Commission.



Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Paray FC 2 / Saclas Méréville US 1 * D4/B

Accord de la Commission.

Match n° 23535091 du 14 mai 2022

SGSSP 1 / Paray FC 1 * D3/B

Demande de SGSSP de changement de date via Footclubs.

Accord de Paray FC.

Refus de la Commission, car les demandes de report concernant les journées inscrites au Calendrier Général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 14 mai 2022 à 16 h.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 8 MAI 2022

D2/B

Montgeron ES 1 / Igny AFC 1

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 mai 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D3/A

Ulis CO 2 / Villabé ETS 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 mai 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D3/B

VYC 2 / Courcouronnes FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

D4/C

Morangis Chilly FC 2 / Palaiseau-Villebon 5

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 mai 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.



TI 72 h (Arrêté Municipal) du 8 mai 2022 à jouer le 22 mai 2022 à 13 h
Epinay sur Orge SC 2 / Ballancourt-Itteville 2 * D4/C

Demande de changement de terrain via Footclubs

Arpajonnais RC 2 / Draveil FC 2 * D4/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Etampes FC 2 / Longjumeau FC 1 * D2/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Paray FC / Dourdan Sports * D4/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23555679 du 8 mai 2022

Orsay Bures FC 2 / Athis-Mons USO 1 * D4/A

Lecture de la feuille de match papier.

Courriel d'Orsay Bures, le samedi 7 mai 2022, déclarant le forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait d'Orsay Bures FC 2.

Amende réglementaire à Orsay Bures FC.

Match n° 23555813 du 8 mai 2022

Linass Montlhéry ESA 3 / Etampes FC 3 * D4/B

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait d'Etampes FC 3.

Amende réglementaire à Etampes FC.

Match n° 23555944 du 8 mai 2022

Ballainvilliers AS 1 / Juvisy Académie 2 * D4/C

Courriel de Juvisy Académie, le jeudi 5 mai 2022, nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de Juvisy Académie.

Match n° 23555946 du 8 mai 2022

Viry Chatillon ES 3 / Milly Gatinais FC 2 * D4/C

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Milly Gatinais FC 2.

Amende réglementaire à Milly Gatinais FC.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 8 MAI 2022



D3/C

Athis-Mons USO 1 / Wissous FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 17 mai 2022.

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Linas Montlhéry ESA 1 / Mennecy CS 1 * D1 * Du 15 mai 2022 au 13 mai 2022 à 20 h

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Pays Limours ENT 1 / Juvisy Académie 1 * D2/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (planning occupation des installations).

Match n° 23562644 du 24 avril 2022

Brunoy FC 2 / MNVDB-Villejust 1 * D3/A

Retour de l'extrait du procès-verbal de la Commission des Statuts et Règlements du 28 avril 2022.

Ladite Commission dit match perdu par pénalité aux deux équipes :

Brunoy FC 2 : (-1 point, 0 but)

MNVDB-Villejust 1 : (-1 point, 0 but)

Match n° 23562822 du 24 avril 2022

Plateau Saclay ES 1 / Athis-Mons USO 1 * D3/C

Retour de l'extrait du procès-verbal de la Commission des Statuts et Règlements du 28 avril 2022.

Ladite Commission dit match perdu par pénalité aux deux équipes :

Plateau Saclay ES 1 : (-1 point, 0 but)

Athis-Mons USO 1 : (-1 point, 0 but)

Match n° 23562560 du 8 mai 2022

Vigneux CO 1 / Soisy sur Seine AS 1 * D2/B

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Soisy sur Seine AS.

Amende réglementaire à Soisy sur Seine AS.

Frais d'arbitrage à la charge de Soisy sur Seine AS (Art. 173.1 du RSG du DEF).

Match n° 23562566 du 8 mai 2022

Etampes FC 2 / Grigny FC 1 * D2/B

Lecture de la FMI.

Lecture du courriel d'Etampes FC.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Grigny FC.

Amende réglementaire à Grigny FC.



Match n° 23562480 du 15 mai 2022

Ris Orangis US 1 / Milly Gatinais FC 1 * D2/A

Suite à la suspension du stade Emile Gagneux à Ris Orangis, la rencontre se jouera à Bondoufle à 17 h.

(stade Henri Marcille terrain synthétique)

Match n° 23562660 du 15 mai 2022

Palaiseau US 2 / MNVDB-Villejust 1 * D3/A

Arrêté Municipal de fermeture de terrain.

La Commission fixe la rencontre au 22 mai 2022.

CHAMPIONNAT VETERANS

TI 72 h (Arrêté de fermeture) du 8 mai 2022 à jouer le 22 mai 2022

Tigery AS 11 / Ollainville AS 11 * D2/A

Demande de changement de terrain via Footclubs

St Chéron ES 11 / Coudraysien FC 11 * D3/B

Accord de la Commission.

Match n° 23561206 du 8 mai 2022

Courcouronnes FC 12 / Epinay sur Orge SC 11 * D2/B

Lecture de la Feuille de Match.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de Courcouronnes FC 12.

Amende réglementaire à Courcouronnes FC.

Match n° 23538044 du 8 mai 2022

Villabé ETS 11 / St Chéron ES 11 * D3/B

Lecture de la FMI.

Courriel de Villabé ETS.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de St Chéron ES.

Amende réglementaire à St Chéron ES.

Match n° 23538179 du 8 mai 2022

Pecqueuse AS 11 / Soisy sur Seine AS 12 * D3/C

Lecture de la FMI.

La Commission transmet le dossier à la Commission des Statuts et Règlements.

Match n° 23538184 du 15 mai 2022

Port. Saint Michel 11 / Pecqueuse AS 11 * D3/C

Arrêté Municipal de fermeture de terrain.

La Commission fixe la rencontre au 26 mai 2022 à 09 h 30.



+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 8 MAI 2022

Poule C

Boussy-Quincy FC 8 / Pays Limours ENT 8

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 27 mai 2022.

Poule E

MNVDB FC 9 / Ollainville AS 8

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 mai 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Orsay Bures FC 8 / Coudraysien FC 8

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 mai 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Sud Essonne 8 / St Michel FC 91 8 * Poule A

Paray FC 8 / St Michel FC 91 9 * Poule C

St Chéron ES 8 / Morangis Chilly FC 9 * Poule C

Accord de la Commission.

+55 ANS

TI 72 h (Arrêté de fermeture) du 8 mai 2022 à jouer à une date ultérieure (La Commission demande aux deux clubs de trouver une date et de prévenir le District).

Epinay sur Orge SC 10 / Viry Chatillon ES 10 * Poule B

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

MNVDB FC 10 / Athis-Mons USO 10 * Poule B * Du 8 mai 2022 au 11 mai 2022 à 20 h

Accord de la Commission.



Match n° 23876023 du 5 juin 2022

VYC 10 / Villebon SPF 10 * Poule A

Reprise de dossier.

Courriel de VYC, nous informant de l'impossibilité de jouer le 26 mai 2022.

La Commission demande aux deux clubs de trouver une date et de prévenir le District.

Faute d'accord avant le 5 juin 2022, la Commission neutralisera la rencontre.